

Pourquoi devenir DÉLÉGUÉ(E) DU SYDEEL66 ?



Le SYDEEL66, le service public des collectivités dans les Pyrénées-Orientales

Le Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL66), est un établissement public de coopération Intercommunal (EPCI), sous la forme juridique d'un Syndicat Mixte Fermé, regroupant aujourd'hui 185 communes et Perpignan Méditerranée Métropole en représentation-substitution des communes qui la composent (sauf Perpignan).

Ses principales missions

Le SYDEEL66 assure diverses compétences transférées par les communes adhérentes, apporte son expertise et un soutien financier, mutualise les moyens afin de garantir une solidarité territoriale, conseille et accompagne les communes tout en agissant en faveur de la transition énergétique.



MISE EN ESTHÉTIQUE DES RESEAUX

Sécuriser les réseaux, renforcer la qualité de fourniture tout en embellissant les communes



ECLAIRAGE PUBLIC

Favoriser un éclairage public moderne, performant et respectueux de l'environnement permettant ainsi des économies d'énergie



TRANSITION ÉNERGETIQUE

Accompagner les collectivités en développant de projets durables et performants, dans la maîtrise de l'énergie ainsi qu'aux énergies renouvelables



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Acteur engagé dans le développement de la mobilité électrique sur le territoire



Qui forme l'organe délibérant du syndicat ?



COMITE SYNDICAL

Composé de **60 membres** issus des **12 Secteurs Locaux d'Énergie (SLE)** fixés sur le périmètre déjà existant des EPCI du Département des Pyrénées-Orientales.



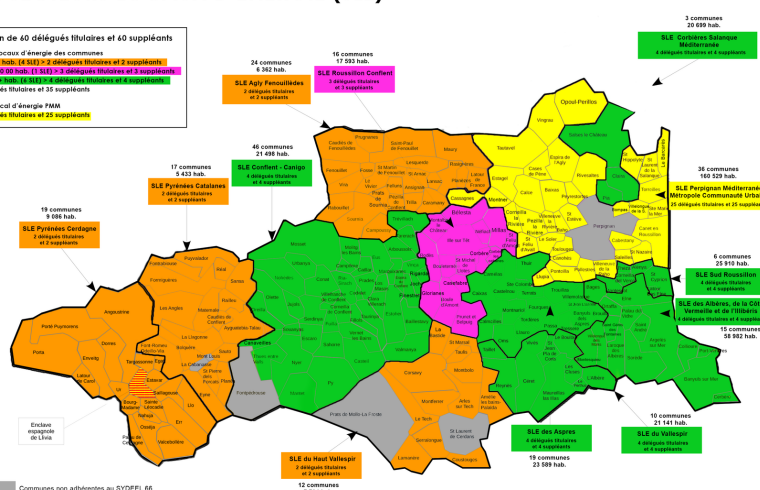
BUREAU SYNDICAL

Composé de **15 membres** (Président et 14 Vice-Présidents) qui représentent un SLE.



12 SECTEURS LOCAUX D'ÉNERGIE (SLE)

Election de 40 délégués Titulaires et 40 suppléants
Secteurs locaux d'énergie des communes
de 10 000 hab. à 100 000 hab. (1 SLE) - 2 délégués Titulaires et 2 suppléants
de 10 000 hab. à 100 000 hab. (1 SLE) - 3 délégués Titulaires et 3 suppléants
Secteur local d'énergie PMM
25 délégués Titulaires et 25 suppléants



Le comité syndical est l'**organe délibérant** du SYDEEL66. Il définit les **orientations stratégiques** du syndicat, vote les **délibérations** et assure la **gouvernance**.

Devenir délégué(e) DU SYDEEL66



Qui peut-être délégué(e) et comment ?



Le/la délégué(e) communal

Le/la délégué(e) communal **représente sa commune au sein du SYDEEL66**. Les niveaux d'engagement sont différents par rapport au rôle de délégué(e) du comité syndical notamment en termes de pouvoir décisionnaire ou de fréquence de réunions. Le/la délégué(e) peut bénéficier de l'expertise technique du syndicat.



SES MISSIONS PRINCIPALES :

- Représenter les intérêts et les besoins de sa commune
- Participer aux réunions des secteurs locaux d'énergies (1 réunion/an)
- Relayer les informations du SYDEEL66 auprès de son conseil municipal

En tant que **délégué communal**, je peux candidater pour être **délégué titulaire** ou **suppléant** de mon secteur local d'énergie et **siéger** au **comité syndical**

Le/la délégué(e) du comité syndical

Devenir délégué du comité syndical engage une réelle responsabilité et constitue l'opportunité de prendre part à la réflexion et à la mise en œuvre de projets stratégiques pour le territoire.



QUAND JE SUIS DÉLÉGUÉ(E) :

- Je participe aux réunions du comité syndical (et d'autres instances si concernés)
- Je prends part aux votes (budget, orientations stratégiques, délibérations etc.)
- Je m'investis dans une mission de service public
- Je participe et j'agis pour la valorisation de mon territoire



Fréquence des réunions :

Comités : 4 à 5 fois/an
Bureaux : 4 à 5 fois/an
Commissions : 2 à 6 réunions/an



Être délégué(e) au SYDEEL66 c'est être un **acteur clé** au service des communes adhérentes et **au cœur** des enjeux de la transition énergétique.